



Avis d'audience par écrit

Le 22 mai 2019

Réf. 2019-H-105

À la fin juin ou en juillet 2019, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier une demande de Cameco Corporation (Cameco) visant à faire approuver, par la Commission, la garantie financière révisée pour l'établissement de McArthur River. La garantie financière permet de s'assurer que des fonds seront disponibles pour couvrir les coûts actuels et futurs du déclassement de l'établissement, y compris la gestion à long terme des déchets. Cameco a également présenté une demande de modification de son permis d'exploitation d'une mine d'uranium afin de refléter le format et les conditions de permis normalisés CCSN.

Le permis de Cameco l'autorise à exploiter sa mine d'uranium souterraine et les installations connexes sur le site de McArthur River, situé dans le Nord de la Saskatchewan, à environ 620 kilomètres au nord de Saskatoon.

En vertu de l'article 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (les Règles), la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN, ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande de Cameco.

Conformément à la règle 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à présenter par écrit des commentaires sur la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le **14 juin 2019**, au moyen du [formulaire de demande en ligne](#) ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les mémoires de Cameco et du personnel de la CCSN seront accessibles à partir du site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Secrétariat, après le **22 mai 2019**.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Pour en savoir plus :

Agente principale du tribunal, Secrétariat

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)